

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2019-18
---	---	-----------------

SEANCE DU 20 JUIN 2019

NOMBRE DE MEMBRES			Le 20 Juin 2019 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, , GIRARD François , LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien , CORNESSE Jean-Pierre, DESBOIS Charline, GIRARDIN Carine, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc . Procuration : Absents : PAJOT Marc, BELORGEY Fabien Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	

Date de la convocation
 13/03/2019
Date d'affichage
 21/06/2019

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES COMMUNE DE CREANCEY & ENEDIS ZR 103

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un permis de construire au profit de SASU Interderdesco a été approuvé par arrêté du 10 septembre 2018.

Il est nécessaire d'enterrer la ligne électrique moyenne tension traversant le terrain.

De ce fait, ENEDIS propose une convention de servitudes entre ladite société et la commune de Créancey sur la parcelle ZR 103. Cette convention sera signée avec Monsieur le Maire, auprès de Maître STRIFFLING, notaire, 23 rue Buffon à Dijon.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention ENEDIS aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Maire à signer la convention de servitudes établie entre ENEDIS et la commune de Créancey pour une ligne électrique souterraine de 20 000 Volts située sur la parcelle cadastrée ZR 103.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT